EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 7 au 11 mars 2016**

**LE PARLEMENT EUROPÉEN APPROUVE LE RÉGIME D'AIDE À LA DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES, DE BANANES ET DE LAIT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :** Pour rappel, en janvier 2014, la Commission européenne avait publié une proposition législative pour fusionner les programmes en faveur de la consommation de lait (lancé en 1977) et de fruits et légumes (lancé en 2009) dans les établissements scolaires, au sein d'un cadre juridique et financier unique. En mai 2015, les députés européens ont voté en séance plénière le rapport du Député Marc TARABELLA (S&D, Belgique), visant à modifier la proposition de la Commission. Les trilogues (négociations interinstitutionnelles entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil), qui ont débuté en avril 2015, ont permis aux institutions européennes de se mettre d’accord sur un texte. Ce dernier a été adopté par la commission agriculture du Parlement européen en janvier 2016 et soumis à un débat en séance plénière, le 7 mars. Au cours de ce dernier, le Député Doru-Claudian FRUNZULICA (S&D, Roumanie) est intervenu  pour dénoncer le fait que le titre du texte (« Régime d'aide à la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires ») vise explicitement la banane et aucun autre fruit ou légume. Selon lui, cela est le signe que l’Union européenne favorise les produits en provenance des pays tiers, au détriment des productions agricoles européennes. Le Député Gabriel MATO (PPE, Espagne) a réagi sur ce point et a rappelé à toute l’assemblée que, contrairement à la croyance de nombreux députés, il existe des bananeraies sur le territoire européen et que les bananes qui en sont issues sont les meilleures du monde. Durant ce débat, le Commissaire à l’agriculture, Phil HOGAN, a également évoqué la production communautaire de bananes pour rappeler l’importance de cette dernière pour certaines régions ultrapériphériques. Le Parlement européen a approuvé (584 voix pour, 94 contre et 32 abstentions), le 8 mars en séance plénière, le texte de compromis. Le Conseil doit encore l’adopter formellement pour qu’il puisse entrer en vigueur. Le texte devrait être applicable dès le mois d'août 2017. Ce programme d’aide a pour ambition de lutter contre l’obésité, de promouvoir des habitudes alimentaires saines, de favoriser le contact des enfants avec l'agriculture, d’encourager l'agriculture biologique, les circuits courts, la saisonnalité, mais aussi de donner la priorité à la distribution dans les écoles de produits locaux, régionaux et en tout état de cause européens. Les produits éligibles à ce programme sont des biens de consommation exempts d’ajouts de sucres, de sels, de graisses, d'édulcorants ou d’exhausteurs de goût artificiels. Notons que l’établissement des listes de produits pour ces programmes (lait et fruits et légumes) relève de la compétence des Etats membres. Le régime prévoit une aide de 250 millions d'euros par année scolaire, 150 millions d’euros pour les fruits et légumes et 100 millions d’euros pour le lait. Le montant de l’aide octroyé à un Etat membre sera déterminé en fonction du nombre d'enfants âgés de six à dix ans et en fonction du niveau de développement des régions de l ‘Etat membre, afin d'assurer un niveau d'aide plus élevé aux régions les moins développées. Sur ce point, le texte vise expressément les RUP : « En ce qui concerne les régions ultrapériphériques énumérées à l'article 349 du TFUE, les enveloppes octroyées aux États membres concernés leur assurent une aide plus élevée afin de tenir compte de leur situation particulière eu égard à l'approvisionnement en produits et pour promouvoir l'approvisionnement entre régions ultrapériphériques voisines. ». Un État membre pourra transférer, une fois par année scolaire, jusqu'à 20 % d'une de ses enveloppes indicatives vers l'autre (de l’enveloppe lait vers l’enveloppe fruits et légumes et inversement) et ce pourcentage pourra être porté à 25 % par les États membres possédant des régions ultrapériphériques.

**UN RAPPORT D'INITIATIVE SUR LA GESTION DES FLOTTES DE PECHE DANS LES RUP :** Madame Ulrike RODUST (S&D, Allemagne), en tant que rapporteure, a indiqué vouloir consacrer le rapport d'initiative sur la gestion des flottes de pêche dans les RUP à l’ensemble de la filière du producteur au distributeur et d’y inclure l’aquaculture. Elle souhaite que le rapport permette de mettre en évidence les handicaps spécifiques de la filière pêche des régions ultrapériphériques. Pour ce faire, elle juge indispensable d’intégrer dans son rapport : la question de la concurrence déloyale engendrée par les accords que l’Union européenne conclut avec des pays tiers, situés à proximité d’une RUP ; l’usure accélérée des flottes de nos régions en raison des conditions climatiques particulières et enfin la différence de traitement, depuis les années 70, entre les flottes des RUP et les flottes continentales en termes de soutiens financiers communautaires pour le renouvellement. Dans le cadre de ce rapport, il est prévu que les élus et pêcheurs ultramarins puissent rencontrer Mme RODUST à Strasbourg ou Bruxelles.

**CRISE AGRICOLE EUROPEENNE, DES DECISIONS SONT ATTENDUES LE 14 MARS PROCHAIN :** Les ministres de l'Agriculture des pays de l'UE devraient se mettre d'accord, le lundi 14 mars prochain à Bruxelles, sur une série de mesures visant à apaiser la crise qui frappe certains secteurs agricoles de l'UE. L'Italie et l'Espagne, notamment, vont réclamer aussi des mesures pour aider les producteurs de fruits et légumes. La Présidence néerlandaise du Conseil a indiqué, jeudi 10 mars, qu'elle allait soumettre au Conseil Agriculture une série de mesures possibles pour remédier à la crise agricole. Sur la base des déclarations du commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, de la contribution commune franco-allemande envoyée à la Commission et de celles des délégations, le Conseil devra donc prendre des décisions. Parmi ces dernières, la mise en place de fonds de l'UE (en mobilisant, si besoin, la réserve pour les crises agricoles) pour aider les agriculteurs selon les difficultés spécifiques rencontrées dans les pays, l'augmentation du plafond des aides de minimis de 15 000 à 30 000 euros (montant sur 3 ans et par exploitation), ou encore le soutien de l'exportation des produits agricoles européens grâce à un dispositif d'aides à la promotion simplifié et une réflexion sur la mise en place d'un mécanisme européen de crédit à l'exportation compatible avec les règles de l'OMC sont des exemples de mesures envisagées. Par ailleurs, lors de ce Conseil, la Commission et la Banque européenne d'investissement (BEI) vont attirer l'attention des ministres européens de l'Agriculture sur les avantages des instruments financiers.

**DEBUT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RGEC** : La Commission européenne a lancé, le lundi 7 mars dernier, une consultation publique sur la modification de son Règlement Général d’Exemption par Catégorie. Cette consultation publique sur le projet de dispositions visant à étendre le RGEC sera ouverte jusqu'au 30 mai, la Commission élaborera alors une version actualisée du projet à la lumière des réponses, puis lancera une seconde consultation publique avant une décision sur le règlement définitif. Cette consultation porte sur la compensation des surcoûts que les entreprises des régions ultrapériphériques doivent supporter, ainsi que sur certaines aides à l’investissement en faveur des ports et des aéroports.

**MISE A JOUR DES POSSIBILITES DE PECHE POUR 2016 :** La Commission européenne a adopté, le mardi 8 mars dernier, une proposition visant à modifier ou mettre à jour certaines possibilités de pêche pour 2016 en Atlantique, Manche et mer du Nord. La proposition modifiant le règlement 2016/72 sur les totaux admissibles de captures et quotas 2016 prévoit notamment de conserver le même nombre qu'en 2015 d'autorisations de pêche pour les navires battant pavillon du Venezuela pêchant des vivaneaux dans les eaux de la Guyane.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 14 AU 18 MARS 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi** **14/03** | Commission Commerce International**Echange de vues sur la réponse de la Commission européenne à la résolution du Parlement européen, relative aux négociations du TTIP (à huis clos)**Commission agriculture"**Les effets sur les changements structurels dans l'agriculture de l'UE: comment mieux soutenir le modèle agricole européen du XXI siècle grâce à la PAC?"** (Workshop)**Production biologique et étiquetage des produits biologiques, modification du règlement (UE) n°XXX/XXX du Parlement européen et du Conseil [règlement sur les contrôles officiels] et abrogation du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil** (Exposé du rapporteur sur l'état d'avancement des négociations en trilogue en cours) |  | **Conseil « Agriculture et pêche »**Discussion et prises de mesures à propos de la crise agricole de l’UE |  |
| **Mardi****15/03** | Commission Commerce International**Accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne (**Examen du projet de recommandation (approbation))**UE-Mercosur: la voie à suivre dans les négociations commerciales de l'accord d'association (**Examen et adoption d'une question avec demande de réponse orale)**Relations économiques et commerciales avec l'Amérique latine - Mise en œuvre de l'accord commercial avec les pays andins (**Audition publique)Commission agriculture**Le Commissaire Vytenis Andriukaitis, en charge de la santé et de la sécurité alimentaire, s'adressera aux membres AGRI dans le cadre du "dialogue structuré" prévu dans l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne.****Échange de vues avec la Commission européenne (DG AGRI et DG TRADE) sur l'état d'avancement des négociations sur le TTIP dans le domaine de l'agriculture** (à huis clos) |  |  |  |
| **Mercredi****16/03** | Commission développement régional**Simplification de la politique de cohésion** (Workshop)**Accélération de la mise en œuvre de la politique de cohésion** (Examen d'une question avec demande de réponse orale) |  |  |  |
| **Jeudi****17/03** | Commission développement régional**Comment mieux exploiter le potentiel de création d'emplois des petites et moyennes entreprises (PME)?** (examen du projet d’avis) |  | **Conseil européen** |  |
| **Vendredi****18/03** |  |  | **Conseil européen** |  |
|  |  |  |  |  |